

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SC54

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif, Peintures

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Centrale Directe.
1516, RN6
71750 La Chapelle de Guinchay

Téléphone : 03.85.27.10.10

Téléfax : 03.85.37.17.64

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : contact@centrale-directe.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

03.85.27.10.10

SECTION 2. Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Corrosion cutanée, Catégorie 1C H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Inflammable	R10: Inflammable.
Corrosif	R34: Provoque des brûlures.
Sensibilisant	R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P260 Ne pas respirer les aérosols.

Intervention:
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pen-

P370 + P378

Stockage:

P403

Elimination:

P501

dant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Isophorone diamine isobutyraldimine

acétate de n-butyle

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants.

3.2 Mélanges

Nature chimique : Peintures

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Isophorone diamine isobutyraldimine	54914-37-3 259-393-4 01- 2119978283-28	C; R34 R43	Skin Corr.1C; H314 Skin Sens.1A; H317	>= 20 - < 30
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 01- 2119485493-29	R10 R66 R67	Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H336	>= 20 - < 30
acétate de butylglycol	112-07-2 203-933-3 01- 2119475112-47	Xn; R20/21	Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312	>= 1 - < 10

Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6 203-603-9 01- 2119475791-29	R10	Flam. Liq.3; H226	>= 30 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours.

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection

personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
 Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- Durée de stockage : 12 mois
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	TWA	50 ppm 275 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	STEL	100 ppm 550 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm 275 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VLCT (VLE)	100 ppm 550 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm 710 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
acétate de n-butyle	123-86-4	VLCT (VLE)	200 ppm 940 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
acétate de butylglycol	112-07-2	TWA	20 ppm 133 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
acétate de butylglycol	112-07-2	STEL	50 ppm 333 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
acétate de butylglycol	112-07-2	VME	10 ppm 66,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
acétate de butylglycol	112-07-2	VLCT (VLE)	50 ppm 333 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

- acétate de n-butyle : Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 480 mg/m3
- acétate de 2-butoxyéthyle : Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 133 mg/m3

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 275 mg/m3

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Gants résistants aux solvants Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection de la peau et du corps : vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Point/intervalle de fusion : Non applicable

Point/intervalle d'ébullition : 126,3 °C
(7,6 hPa)

Point d'éclair : 39 °C
Méthode: ISO 1523, coupelle fermée
Setaflash

Limite d'explosivité, supérieure : non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : non déterminé

Pression de vapeur	:	4,2 hPa (20 °C)
		30 hPa (50 °C)
Densité	:	0,92 g/cm ³ (20 °C) Méthode: ISO 2811-1
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	non miscible
Viscosité Viscosité, dynamique	:	18 mPa.s (20 °C) Méthode: ISO 2555

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10. Stabilité et réactivité.

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition en utilisation conforme.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants
Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NO_x)

SECTION 11. Informations toxicologiques.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Isophorone diamine isobutyraldimine:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 4.150 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 12,76 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

acétate de n-butyle:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.768 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 23,4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 17.600 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

acétate de butylglycol:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.880 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 1.100 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 8.532 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 35,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Produit:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité**Produit:**

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction**Produit:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Produit:**

Organes cibles: Système nerveux central

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Produit:**

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. Informations écologiques.**12.1 Toxicité****Composants:****Isophorone diamine isobutyraldimine:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 960 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 23 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 83 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

acétate de n-butyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 18 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 32 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 675 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

acétate de butylglycol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 28 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 37 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 1.570 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 408 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB,**Produit:**

- Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes,**Produit:**

- Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination.**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. Informations relatives au transport.**14.1 Numéro ONU**

- ADR : UN 1263
IMDG : UN 1263
IATA : UN 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADR : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
IMDG : PAINT RELATED MATERIAL
IATA : Paint related material

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

- ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
- IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement**ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. Informations réglementaires.**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P5c	LIQUIDES	5.000 t	50.000 t
	INFLAMMABLES		

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16. Autres informations.**Texte complet pour phrases R**

R10 Inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R34 Provoque des brûlures.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet pour phrase H

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.